



## Litiges avec un organisme de rachat de crédit

Par **Robert Geraldine**, le **06/07/2017 à 13:08**

Bonjour,

Je viens vers vous pour un renseignement concernant un prêt à la consommation remontant à 2005.

En effet j'ai fait l'achat d'un ordinateur sur un site internet payable en plusieurs mensualités. Cependant je n'ai pas respecté l'échéancier. Des relances ont été envoyées à l'époque par la société de recouvrement SIGMA banque. J'ai déménagé en 2009 et n'ai pas transmis ma nouvelle adresse.

Seulement depuis la fin d'année dernière un organisme de crédit a racheté la dette et me harcèle pour la rembourser .

J'ai vu un médiateur qui m'a assuré qu'au vu de l'antériorité et du fait qu'aucune procédure n'avait été engagée avant, le dossier était forsclos.

Cependant j'ai reçu un courrier d'un créancier et les appels téléphoniques continuent. J'aimerais savoir ce que je dois faire et se que je risque.

Par **Chaber**, le **06/07/2017 à 16:07**

bonjour

[citation]J'ai vu un médiateur qui m'a assuré qu'au vu de l'antériorité et du fait qu'aucune procédure n'avait été engagée avant, le dossier était forsclos. [/citation]si le créancier n'a pas demandé un titre exécutoire dans les deux ans suivant l'incident le dossier est forsclos.

[citation]Seulement depuis la fin d'année dernière un organisme de crédit a racheté la dette et me harcèle pour la rembourser [/citation]c'est le propre de ces officines qui rachètent des créances par paquet et tentent par tout moyen de vous intimider pour vous faire craquer en demandant un échéancier ou un premier paiement qui auraient pour effet d'interrompre la forclusion.

Ne vous laissez pas intimider par les relances plus ou moins légales dans la présentation ou par du harcèlement téléphonique.

Vous conservez toutes ces courriers en lettres simples et notez date et heure d'appel afin de porter plainte éventuellement pour harcèlement

Par **Robert Geraldine**, le **06/07/2017** à **16:34**

Vu que j'ai déménagé en 2009 et que je n'ai pas donné de nouvelles adresses et il possible qu'il y ai eu un titre exécutoire sans que je le sache.

Par **Chaber**, le **07/07/2017** à **06:39**

Par LRAR vous demandez à cette officine copie du titre exécutoire **mais surtout sans ajouter un engagement quelconque**. et en précisant qu'en l'absence de ce document vous déposerez plainte pour harcèlement

Vous pouvez demander au greffe du tribunal dont dépendait votre logement de l'époque

Par **Tisuisse**, le **07/07/2017** à **07:20**

Bonjour,

Lisez le dossier relatif aux "officines de recouvrement" vous serez fixé sur ce que vous devez faire, et surtout, sur ce qu'il ne faut pas faire et ce dossier est ici :

[http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement\\_73116\\_1.htm#.WV8bZdSLTYM](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WV8bZdSLTYM)